

Programme REgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement DURABLE

# PRELUUDE 2

2007 – 2013

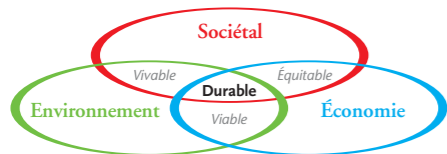
*Seconde génération*



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'expression « développement durable » est apparue officiellement depuis 1987, dans le rapport Brundtland « Our common future » de la Commission des Nations Unies. Ce concept se résume d'une simple phrase : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler main dans la main afin de rapprocher trois univers qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'environnement et le social.



À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

### Le bilan énergétique et environnemental de Midi-Pyrénées justifie la mise en œuvre du PRELUDE 2 :

Midi-Pyrénées représente : 8,3 % de la superficie française et 4,1 % de sa population

#### BILAN ÉNERGÉTIQUE RÉGIONAL

- 3,8 % de la consommation énergétique finale nationale (soit 6 Mtep) en hausse de + 0,9 % / an
- 4,6 % de la production d'énergie primaire nationale (soit 6,3 Mtep)
- Les grands responsables de l'augmentation des consommations énergétiques finales en Midi-Pyrénées sont le transport (37 % de la consommation) et le secteur résidentiel (44%)
- Midi-Pyrénées représente 10% de la production nationale d'énergies renouvelables (1,55 Mtep)

#### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN MIDI-PYRÉNÉES

- 4,2 % des émissions nationales de gaz à effet de serre direct (en 2000)
- Le CO2 représente 53% des gaz à effet de serre
- 52 % des émissions régionales de CO2 trouvent leur origine dans les transports (carburants)
- Sur la période 1990-2005, les émissions de CO2 ont augmenté de + 19 %

#### CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MIDI-PYRÉNÉES

- La température moyenne annuelle a augmenté d'1,1°C entre 1900 et 2000 dans le Sud-Ouest de la France
- Les glaciers pyrénéens sont passés de 25 km2 en 1900 à 5 km2 en 2000 (source : association Moraine)

#### DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN MIDI-PYRÉNÉES :

- 2,3 M t de déchets industriels banals sont produits par an
- 50% des déchets industriels banals sont produits par 96% de petits établissements régionaux

Sources : données 2005 de l'OREMIP (Observatoire régional de l'énergie en Midi-Pyrénées) et données 2002 de l'ORDIMIP (Observatoire régional des déchets industriels en Midi-Pyrénées)

## Édito

# PRELUDE 2

Programme REgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable, seconde génération

PRELUDE, le Programme REgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable, élaboré en 2000 par l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et l'ADEME, a permis d'ancrer une véritable politique énergétique sur le territoire régional. Annexé au Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006, cet accord-cadre a également contribué à l'émergence de filières nouvelles, en particulier dans les énergies renouvelables, telles que le solaire thermique et le bois. En 7 ans, 10 000 opérations ont ainsi été soutenues pour plus de 39 M€. Le bilan des émissions régionales de gaz à effet de serre a ainsi été réduit de manière directe de près de 32 000 tonnes de CO2 par an.

L'Etat, la Région et l'ADEME ont décidé de poursuivre leur partenariat avec un nouvel accord-cadre, doté de 48 M€, sur 7 ans, en application du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. Ces fonds du PRELUDE 2 étant accompagnés de ceux du programme européen FEDER, les porteurs de projets pourraient bénéficier d'un effort global de près de 80 M€.

Des modifications significatives ont été apportées au nouveau programme. Pour une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité écologique et financière, ce nouveau programme privilégie l'approche territoriale et la transversalité et renforce les partenariats entre collectivités, entreprises, associations et services de l'Etat.

Le PRELUDE 2 contribue à la mise en œuvre d'un véritable Plan Climat Régional pour Midi-Pyrénées, c'est-à-dire un programme d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques.

Ce Plan Climat Régional s'intègre dans l'Agenda 21 de la Région Midi-Pyrénées.

Le PRELUDE 2 participe enfin à la création d'une dynamique de développement local adoptant des modes de consommation, de production industrielle et d'aménagement éco-responsables.

Les modalités d'intervention de l'Etat à travers l'ADEME et de la Région restent sensiblement les mêmes : aide à la décision et aux investissements, animation des Observatoires régionaux, participation à la construction de politiques environnementales et énergétiques de territoires, notamment.

Comme par le passé, de nombreux acteurs économiques régionaux peuvent bénéficier - directement ou indirectement - du soutien du PRELUDE 2 : les collectivités et les organismes publics, les entreprises ainsi que le grand public.

**Dominique BUR**  
 Préfet de la Région Midi-Pyrénées

**Jean-Marie FRAYSSE**  
 Délégué régional de l'ADEME

**Martin MALVY**  
 Ancien Ministre - Président de la Région Midi-Pyrénées

## Soutenir vos initiatives pour la lutte contre le changement climatique

À l'échelle de notre région comme à celle de la planète, le développement durable dont la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs. Riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, d'énergies renouvelables abondantes (solaire, bois, eau, vent...) et d'un tissu économique dynamique, Midi-Pyrénées possède des atouts importants.

### RENOUVELER UNE DÉMARCHE PARTENARIALE RÉFLÉCHIE

Depuis 2000, l'Etat, la Région et l'ADEME conjuguent leurs efforts à travers le Programme REgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable, le PRELUDE. Cet accord, découlant du contrat de projet Etat-région, fixe les orientations et les aides financières destinées à favoriser les initiatives privées ou publiques. D'ores et déjà, il a jeté les bases d'une nouvelle politique énergétique notamment par le développement en Midi-Pyrénées des filières « solaire thermique » et « bois-énergie ». Depuis le 2 juillet 2007, en application du Contrat de Projets Etat-Région signé le 8 mars 2008, le programme PRELUDE est reconduit pour la période 2007-2013. Comme sur la précédente période, la Région bénéficie du soutien financier d'EDF, pour certaines actions.

### EXIGER DES ACTIONS GLOBALES ET COHÉRENTES

Les trop fortes émissions de gaz à effet de serre et la tension des marchés des matières premières et des énergies fossiles nécessitent aujourd'hui des politiques les plus efficaces possibles. Les partenaires du PRELUDE 2 s'engagent à soutenir en priorité les initiatives qui affichent des ambitions durables et exigeantes. Seront privilégiés les projets qui résulteront d'un large questionnement sur l'ensemble des améliorations et des pistes de progrès à apporter.

Les porteurs de projets devront, autant que faire se peut, enrichir leur projet afin de répondre au maximum d'enjeux de développement durable.

### ÉTENDRE LE DEVOIR D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

La vocation de PRELUDE 2 est également d'encourager l'éco-responsabilité de tous les acteurs et habitants de Midi-Pyrénées. En effet, chaque collectivité, entreprise, habitant a la responsabilité d'adapter son comportement quotidien aux enjeux du développement durable. À des degrés divers, tous les secteurs économiques sont concernés.

### AGIR DURABLEMENT DANS DIX DIRECTIONS



## DÉFINITIONS

### > Effet de serre

Le danger désigné par le terme « effet de serre » - processus à l'origine naturel et indispensable à la vie sur terre - correspond au phénomène de réchauffement climatique engendré par les activités de l'homme. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les températures devraient augmenter de 1,8 à 4°C avec, pour conséquence, un accroissement des inondations et des sécheresses, une détérioration des conditions agricoles et la rupture des équilibres entre les espèces végétales et animales.

### > Eco-responsabilité

Le principe d'éco-responsabilité prend en compte des enjeux globaux du développement durable en conciliant objectifs environnementaux, sociaux et économiques. Il s'agit aussi de convaincre, par l'exemple de la nécessité d'adopter d'autres comportements au quotidien.

## REPÈRES

**1992 Sommet de la terre, à Rio de Janeiro**

L'Agenda 21 fixe le programme d'actions planétaire pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

**1997 Protocole de Kyoto**

38 pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012.

**2000 Programme national de lutte contre le changement climatique**

Une centaine de mesures visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elles seront renforcées en 2001 par le Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique.

**2000 PRELUDE 2000-2006**

La Région Midi-Pyrénées, l'Etat et l'ADEME signent le premier Programme régional de lutte contre l'effet de serre et pour le développement durable.

**2002 Sommet de la terre à Johannesburg**

Relance de l'Agenda 21 de Rio à l'échelle internationale et confirmation des efforts nationaux, régionaux et locaux.

**2004 Plan Climat 2004**

Plan d'actions pour stabiliser en 2010 les émissions françaises de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990.

**2005 L'environnement a fait son entrée dans la Constitution**

"Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social." (article 6 de la Charte de l'environnement)

Pour les collectivités locales, cela passe par la mise en place d'Agendas 21 locaux, pour l'Etat par la Stratégie nationale de développement durable.

**2007 PRELUDE 2**

La Région Midi-Pyrénées, l'Etat et l'ADEME renouvellent PRELUDE jusqu'en 2013

## 2 objectifs majeurs Réduction du CO<sub>2</sub> et éco-responsabilité

Le PRELUDE 2 a pour objectif de permettre :

### LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- > mise en place de plans climat territoriaux,
- > amplification des actions de maîtrise de l'énergie,
- > développement des énergies renouvelables,
- > amélioration de la performance des transports,
- > essor des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et aux camions,
- > mise en œuvre d'une politique environnementale de territoire,
- > développement d'un urbanisme, de bâtiments et d'habitats économes et de qualité environnementale élevée,
- > promotion des achats éco-responsables.

### LE DÉVELOPPEMENT LOCAL BASÉ SUR L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

(consommation, production industrielle, aménagement)

- > amélioration de la prise en compte de l'environnement par le soutien aux projets :
  - de management environnemental,
  - d'éco-conception,
  - de fabrication d'éco-produits,
- > réduction, structuration de la gestion collective et valorisation des déchets des activités économiques.



Aggravation du phénomène d'effet de serre

## L'évaluation des objectifs

Les actions soutenues au titre du PRELUDE 2 font l'objet d'une analyse systématique.

Les indicateurs climatiques et énergétiques les plus courants sont :

- > les émissions de gaz à effet de serre évitées,
- > l'évolution régionale des consommations d'énergie,
- > la part des énergies renouvelables dans la production énergétique,
- > le nombre d'opérations réalisées (études et investissements), etc...

Chaque année, ces résultats sont évalués. Cela permet d'orienter l'intervention du PRELUDE 2 vers les actions les plus adaptées aux enjeux régionaux.

## L'outil de mesure : l'OREMIP

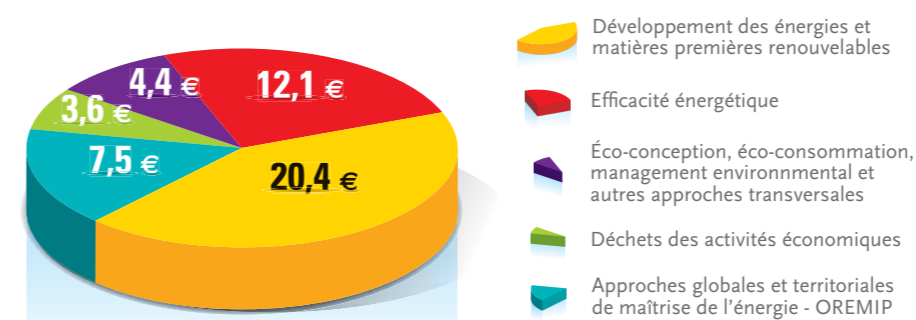


L'Observatoire régional de l'énergie de Midi-Pyrénées (OREMIP) met à disposition des données précises et régulières sur la situation énergétique en Midi-Pyrénées.

Mis en place en 2003 par la Région, l'Etat et l'ADEME, il est animé par l'Agence régionale pour l'environnement (l'ARPE). D'autres partenaires enrichissent ses instances de décisions : acteurs régionaux de l'énergie (opérateurs de gaz et d'électricité), syndicats départementaux d'électrification et associations.

## 48 M€ pour poursuivre le programme régional jusqu'en 2013

La Région et l'ADEME ont prévu de mobiliser 48 millions d'euros, à parts égales et sur sept ans, au titre du PRELUDE 2.



Les résultats encourageants du premier PRELUDE -lire ci-contre- confirment la pertinence du dispositif d'aides, doté d'une enveloppe en hausse de plus de 20 % sur la nouvelle période 2007-2013.

## PRELUDE 2 : pour quelles actions ?

L'ADEME et la Région pourront apporter leur soutien à :

- > des études d'aide à la décision,
- > des investissements (opérations innovantes, exemplaires ou de démonstration),
- > des actions d'évaluation et à l'observation,
- > des actions d'animations, de formation et de sensibilisation.

### QUELS SECTEURS ÉCONOMIQUES ?

Tous les secteurs sont concernés : industrie, bâtiment, agriculture, tertiaire public ou privé... Les particuliers ne peuvent prétendre à une aide du PRELUDE 2.

### QUEL MONTANT FINANCIER ?

Une convention annuelle d'application fixe les taux des aides en fonction des programmes et des types d'intervention.

Les aides ne se résument pas à un apport financier : les bénéficiaires disposent également, s'ils le désirent, d'une assistance technique des services de l'ADEME et/ ou de la Région et/ ou de l'ARPE.

PRELUDE 2000-2006 :

10 000 opérations soutenues

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

- 39,405 M€ mobilisés sur 2000-2006 (56% Région, 44% ADEME)
- 100 M€ de projets co-financés en région

### QUELQUES CHIFFRES SUR LES PROJETS SOUTENUS

- 68 % du budget dédié à des investissements
- 70 % du budget alloué aux projets de maîtrise de l'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables

### BILAN ÉNERGÉTIQUE

- 18 000 tep / an d'énergie économisée (tonnes équivalent pétrole)
- 32 000 t / an d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées

## Qui peut prétendre à une aide du PRELUDE 2 ? Pour quel type de projet ?

### QUELLES ENTREPRISES ?

Toutes les entreprises (TPE/PME pour la Région), qu'elles exercent une activité industrielle, agricole ou tertiaire et particulièrement les professionnels du bâtiment, de l'habitat, du tourisme, de la gestion des déchets, des transports: producteurs, distributeurs, fabricants de matériels, installateurs, laboratoires, centres techniques, bureaux d'études, architectes, sociétés de financement, organismes de formation, maîtres d'ouvrage et gestionnaires de bâtiments privés, de zones d'activité, etc.

### QUELLES STRUCTURES PUBLIQUES ?

Collectivités territoriales, autorités organisatrices des transports, établissements scolaires, établissements de santé, organismes d'habitat social, maîtres d'ouvrage et gestionnaires de bâtiments publics, de zones d'activités, etc.

### QUELS AUTRES ORGANISMES ?

Fédérations professionnelles, organismes consulaires, centres techniques, interprofessions, associations, etc.

### Exemples d'interventions

#### ENTREPRISES

- > Démarche d'éco-conception, Système de management environnemental, conception de bâtiments Haute Qualité Environnementale (HQE)®,
- > Plan de déplacements entreprises (PDE),
- > Recherche de performances énergétiques, utilisation d'énergies renouvelables,
- > Gestion et valorisation des déchets, technologies sobres et propres,
- > ...

#### COLLECTIVITES TERRITORIALES (COMMUNES, EPCI, DÉPARTEMENTS), PAYS, PARCS NATURELS REGIONAUX

- > Agendas 21,
- > Production de chaleur solaire, actions sur la maîtrise de la demande en énergie
- > Agendas 21, démarche d'urbanisme et d'aménagement du territoire respectueux de l'environnement,
- > Conception de bâtiments HQE®,
- > Plan de déplacements urbains, véhicules alternatifs, Plan de déplacements entreprises (PDE) et Administrations,
- > Production de chaleur solaire,
- > Observation, évaluation, partage d'expériences,
- > Sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics ou privés, du grand public, des jeunes,
- > ...

#### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PARAPUBLICS

- > Conception de bâtiments HQE®, d'aménagements respectueux de l'environnement,
- > Plan global de déplacements,
- > Plan de déplacements entreprises (PDE) et Administrations,
- > Utilisation d'énergies renouvelables,
- > Démarche d'économies d'énergies...
- > Utilisation de bioproduits, de biocarburants...
- > ...

#### ASSOCIATIONS

- > Sensibilisation et animations des maîtres d'ouvrage publics ou privés, du grand public, des jeunes...
- > Utilisation d'énergies renouvelables,
- > Déplacements doux,
- > ...

				<b>10 axes d'actions</b>	
	✓		✓	Approches territoriales	p.8
✓	✓	✓	✓	Urbanisme, bâtiments et habitats économes	p.9
✓				Management environnemental	p.9
✓				Éco-conception	p.10
✓	✓	✓	✓	Transports doux et mobilité sobre	p.10
✓	✓	✓	✓	Utilisation rationnelle de l'énergie dans les activités économiques	p.11
✓	✓	✓	✓	Développement des énergies renouvelables Production de chaleur et d'électricité	p.12
✓	✓	✓	✓	Développement du bois énergie	p.13
✓	✓	✓	✓	Usage non alimentaire de la biomasse	p.13
✓	✓	✓	✓	Déchets des activités économiques	p.14

Démarches globales de progrès

## Approches territoriales

### LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :

#### Coordonner l'action locale

- > Agir sur la complémentarité des démarches territoriales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : efficacité énergétique, réduction des consommations, développement des énergies renouvelables,
- > Favoriser la mise en œuvre de plans climats territoriaux, d'agendas 21 locaux avec une forte composante énergie / climat
- > Relayer efficacement les politiques locales et régionales de maîtrise de l'énergie via des structures et des missions de conseils et d'animation (agences locales de l'énergie, espaces info-énergie),
- > Convaincre les particuliers d'investir dans leur logement pour une mise à niveau énergétique.

### PRINCIPALES ACTIONS :

- Accompagnement des démarches d'agenda 21 local intercommunales ou de territoires de projets,
- Mise en place d'approches globales « énergie-climat » telles que le plan climat territorial, développement de la mise en place d'agences locales de l'énergie, de conseils en énergie partagée...,
- Appel au réseau des espaces info-énergie de Midi-Pyrénées et de la Maison de l'environnement pour répondre aux questions des citoyens,
- Soutien au réseau régional d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- Communication sur l'éco-responsabilité,
- Actions favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques,

### ZOOM SUR LE PLAN CLIMAT TERRITORIAL (PCT)

Les collectivités territoriales tiennent un rôle de tout premier plan dans le déploiement et la démultiplication du Plan climat national 2004 avec les plans climat territoriaux (PCT). Ces derniers définissent la stratégie locale de lutte contre les changements climatiques adaptée aux moyens financiers, aux compétences et aux capacités d'amélioration de la collectivité. Celle-ci s'engage alors à mesurer les émissions de gaz à effet de serre sur son périmètre, à agir sur le patrimoine de la collectivité, auprès des différents acteurs en cohérence avec ses compétences et bien sûr, à évaluer sa stratégie.

- > **Les Communautés d'Agglomérations seront incitées, en priorité, à la réalisation d'un PCT. Les autres collectivités intéressées pourront également bénéficier de soutiens financiers pour la mise en place de PCT volontaires.**
- > **Les collectivités engagées dans une démarche globale de territoire « énergie-climat » se verront attribuer des aides bonifiées aux études et aux investissements, au titre du PRELUDE 2.**

Les particuliers ne figurent pas parmi les bénéficiaires directs des aides du PRELUDE 2.

### BÉNÉFICIAIRES



### REPÈRES

43 Agendas 21 locaux en Midi-Pyrénées depuis 1998

Un réseau d'échanges et de savoirs : « Villes et territoires durables »

2 contrats ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique, approches territoriales centrées sur l'énergie).

Montée en puissance du réseau régional des Espaces Info-Energie : près de 9 000 personnes conseillées en 2006 par les conseillers Info-Energie

La sensibilisation du grand public s'est traduite par des actes concrets comme par exemple l'installation de près de plus de 8000 chauffe-eau solaires dans la région entre 2000 et 2006



## Urbanisme, bâtiments et habitats économes



### LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :

#### Favoriser la construction et la rénovation de bâtiments économes en énergie et inciter à la mise en œuvre d'un urbanisme durable

- > Construire des bâtiments performants dans le respect de l'environnement (valorisation de l'utilisation du bois et des éco-matériaux, par exemple), en assurant des conditions de vie saines et confortables, sans négliger pour autant les aspects économiques,
- > Agir sur le parc de bâtiments existants,
- > Prendre en compte dans les projets d'urbanisme les économies d'énergie et la protection de l'environnement,
- > Encourager l'innovation environnementale dans le secteur du bâtiment.

### PRINCIPALES ACTIONS :

- Actions d'information des maîtres d'ouvrage et des professionnels du bâtiment,
- Soutien aux études d'aide à la décision pour inciter au développement d'un urbanisme durable et de démarches de maîtrise de la demande en énergie,
- Soutien à la démarche HQE® en mettant l'accent sur les niveaux de performances énergétiques,
- Diffusion des expériences et des bonnes pratiques (promotion de bâtiments à basse consommation, utilisation de techniques et matériaux alternatifs performants...),
- Accompagnement des programmes de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'exclusion en partenariat avec les Conseils généraux,
- Soutien aux démarches expérimentales de management environnemental dans les zones d'activités.



## Management environnemental

### LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :

#### Réduire les impacts des entreprises sur leur environnement

- > Aider les entreprises à mettre en œuvre un plan global d'actions en matière de maîtrise de l'énergie, pollution de l'air, gestion des déchets et des transports,
- > Mobiliser les PME-PMI régionales des secteurs industriels, agro-industriels, BTP, tertiaires et des services (à l'exclusion des services à la personne, des activités de bureaux et administratives) pour améliorer leurs performances environnementales en continu,
- > Promouvoir les dispositifs de reconnaissance les plus adaptés aux PME-PMI,
- > Poursuivre l'accompagnement des producteurs d'électricité décentralisée dans leur démarche de certification ISO 14001.

### PRINCIPALES ACTIONS :

- Aide à la réalisation d'études de faisabilité pour la mise en place d'une démarche environnementale,
- Soutien à la mise en place d'un système de management environnemental adapté aux besoins et aux enjeux environnementaux et énergétiques de l'entreprise,
- Accompagnement de démarches collectives de progrès en environnement,

### BÉNÉFICIAIRES



### REPÈRES

70 opérations ont suivi une démarche HQE® sur la période 2000-2006

En Midi-Pyrénées, les bâtiments sont responsables :

- de près d'1/3 des émissions de gaz à effets de serre.
- de 44 % de la consommation finale d'énergie.

+ 32 % de consommation d'énergie des bâtiments résidentiels/tertiaires sur la période 1990-2004



Construction en très haute performance énergétique du complexe multi-activités de la station de ski de Peyragudes (65)

### BÉNÉFICIAIRES



### REPÈRES

369 entreprises engagées dans une démarche de management environnemental, fin 2006

50 de ces entreprises ont obtenu la certification ISO 14001

Démarches globales de progrès



## Éco-conception

**LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :**

**Developper en région les démarches d'éco-conception**

- > Encourager les démarches de conception ou d'amélioration de produits intégrant une vision globale de l'environnement, afin de diminuer leur impact environnemental à toutes les étapes de leur cycle de vie
- > Encourager les centres de formation et centres de compétences qui conçoivent des modules de formation sur l'éco-conception.

**PRINCIPALES ACTIONS :**

- Soutien à la réalisation d'analyses du cycle de vie,
- Accompagnement à la mise en œuvre de démarches environnementales globales lors de la conception de produits,

Déplacement et mobilité



## Transports doux et mobilité sobre

**LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :**

**Promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture**

- > Accompagner les démarches de planification des déplacements (Plans Globaux de Déplacements, Plans de Déplacements Urbains, schémas modes doux) et d'optimisation des déplacements (Plans de Déplacements Entreprises et Administrations),
- > Proposer aux territoires de petite taille des démarches et des outils opérationnels en faveur des transports doux et de la mobilité sobre,
- > Encourager les investissements en matière de transports alternatifs et de technologies limitant les émissions de gaz à effet de serre.

**PRINCIPALES ACTIONS :**

- Accompagner le lancement de démarches de politique globale des déplacements dans les villes moyennes ou sur des territoires pour diminuer l'usage de la voiture,
- Aide à la mise en œuvre de plans de déplacement urbain, de plans globaux de déplacement et de schémas mode doux (vélos, piétons),
- Promouvoir l'offre et le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les personnes et les marchandises,
- Incitation à la mise en place de Plans de Déplacement d'Entreprise et d'Administration,
- Favoriser les actions limitant le recours aux carburants issus d'énergies fossiles



Extension du garage à vélo de l'Institut Claudius Regaud à Toulouse réalisée dans le cadre de la mise en place d'un Plan de Déplacement Entreprise

Maîtrise de l'énergie



## Utilisation rationnelle de l'énergie dans les activités économiques

**LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :**

**Accompagner les entreprises dans la diminution de leur consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre**

- > Aider les entreprises à améliorer leurs performances énergétiques, en particulier les PME-PMI peu ou moyennement consommatrices d'énergie,
- > Promouvoir les procédés technologiques en rupture auprès d'entreprises appelées à connaître des consommations fortes;
- > Favoriser l'acquisition de compétences des relais professionnels en matière d'économie d'énergie.

**PRINCIPALES ACTIONS :**

- Sensibilisation à l'identification des gisements d'économies d'énergie dans les TPE/PME,
- Soutien aux études d'aide à la décision dans les entreprises,
- Soutien de programmes collectifs de formation par secteur d'activité, de préférence au profit de TPE/PME, portés par des relais professionnels compétents,
- Participer à la mise en place et à l'animation d'un réseau de chargés de missions « énergie » au sein des chambres consulaires et des structures professionnelles,
- Aide à la réalisation, l'évaluation et la valorisation d'opérations groupées (études d'aide à la décision, technologies sobres et propres)

**ZOOM SUR QUELQUES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES réalisées en Midi-Pyrénées avec le soutien du PRELUDE 2000-2006**

- > Audits et préconisations énergétiques pour le séchage et le stockage des céréales.
- > Pré-diagnostic énergétique groupés d'entreprises de salaisonnerie, assortis de préconisations sur les productions de froid et d'eau chaude.
- > Recours à des technologies alternatives : compresseurs d'air comprimé à vitesse variable pour réguler des besoins journaliers changeants, rafraîchisseurs à évaporation directe pour éviter une climatisation classique, brûleurs régénératifs (récupération de la chaleur contenue dans les gaz de combustion) pour un four à sole tournante destiné au travail des métaux, centrale de trigénération...

\* Retrouvez sur [www.ademe.fr/midi-pyrenees](http://www.ademe.fr/midi-pyrenees) des exemples d'opérations exemplaires et de bonnes pratiques.

**BÉNÉFICIAIRES**



**REPÈRES**

Les activités économiques sont à l'origine de 35% de la consommation régionale d'énergie :

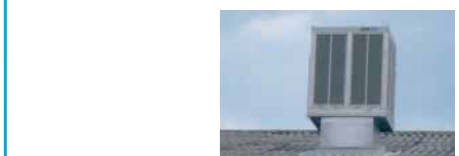
- l'industrie : 16% (en baisse)
- le secteur tertiaire privé : 15% (en hausse)
- le secteur agricole : 4%

En 2005, le secteur industriel représentait en Midi-Pyrénées 12% des émissions de CO<sub>2</sub> et l'agriculture 5% (résidentiel et tertiaire : 31%)

Entre 2000 et 2006 : 10 000 tep/an économisés grâce à l'intervention du PRELUDE première génération



Four à sole tournante équipé de brûleurs régénératifs destinés au travail des métaux dans l'entreprise Aubert & Duval (09)



Rafraîchisseurs d'air intérieur à évaporation directe dans l'atelier de production des Cartonages d'Auch (32)

**BÉNÉFICIAIRES**



**QUELQUES EXEMPLES de produits déjà éco-conçus :**

- Chaussettes
- Sacs à dos
- Peintures
- Produits d'entretien
- Stands
- Produits de beauté
- Gants de jardin
- Eclairage de sécurité
- Matelas
- Sièges de bureau...



Tees de golf fabriqués à base de maïs par la Société Végéplast de Martres-Tolosane (31)

Retrouvez-les dans le guide de l'ADEME « L'éco-conception en action » (téléchargeable sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr))



**BÉNÉFICIAIRES**



**REPÈRES**

En 2005, le secteur des transports représentait en Midi-Pyrénées 52% des émissions de CO<sub>2</sub> et 37% de la consommation énergétique (en hausse constante)

Entre 2000 et 2006 : 4 Plans Globaux de Déplacement (PGD) et 2 Plans de Déplacements Urbains (PDU) ainsi qu'une trentaine de Plans de Déplacement Entreprise et de Plans de Déplacement Scolaire ont été engagés avec l'aide de l'ADEME et de la Région

Énergies renouvelables

## Développement des énergies renouvelables productrices de chaleur

**BÉNÉFICIAIRES**



**REPÈRES**

En 2005, Midi-Pyrénées a produit **727 ktep de chaleur d'origine renouvelable, soit 7% de la production nationale** (bois-énergie, cogénération, déchets, énergie solaire thermique...)

**8 326 chauffe-eau solaires individuels et 591 systèmes solaires combinés ont été installés en Midi-Pyrénées entre 2000 et 2006**

**Plus de 150 installations solaires collectives ont été soutenues entre 2000 et 2006**

(secteurs de la santé, du logement collectif, du tourisme, de l'industrie)



Installation solaire thermique sur le toit de l'hôtel Thib'hôtel à Toulouse (31)

**( LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :**

**Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables productrices de chaleur**

- > Sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics et privés,
- > Encourager l'usage des énergies renouvelables dans le cadre d'une démarche globale de maîtrise de l'énergie,
- > Augmenter la production de chaleur d'origine solaire (eau chaude sanitaire, système solaire combiné,...) dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et des activités économiques,
- > Soutenir le développement de la géothermie en milieux thermaux
- > Rechercher de nouveaux leviers et instruments financiers.

**( PRINCIPALES ACTIONS :**

- Assistance aux collectivités dans leurs démarches territoriales et de promotion, auprès des maîtres d'ouvrage, des démarches de qualité et de rationalisation de l'usage de l'énergie,
- Soutien aux projets de géothermie en milieux thermaux,
- Aide à la réalisation d'opérations de démonstration et exemplaires,
- Soutien de l'utilisation d'outils d'aides à la décision et d'évaluation afin d'aider à la mise en œuvre de projets de qualité.

## Développement des énergies renouvelables productrices d'électricité

**BÉNÉFICIAIRES**



**REPÈRES**

En Midi-Pyrénées, **la production d'électricité d'origine renouvelable représentait 16% de la production nationale** de ce type d'électricité en 2005, soit 823 ktep

En Midi-Pyrénées, **4 parcs éoliens représentant 36 éoliennes** étaient en service en 2006, représentant **une puissance installée de 42 MW**

**Près de 700 centrales hydroélectriques étaient en fonctionnement en 2005 pour une puissance installée de 5,6 GW**

**( LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :**

**Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables productrices d'électricité**

- > **Hydroélectricité** : évaluer, par zone géographique, le potentiel hydroélectrique, encourager les développements technologiques sur des réhabilitations et des niches telles que les basses chutes,
- > **Énergie éolienne** : organiser le développement de l'éolien en intervenant sur le niveau d'acceptabilité locale et la mise en œuvre des zones de développement éolien (ZDE),
- > **Énergie solaire photovoltaïque** : participer à l'organisation en région de l'offre industrielle, diffuser les techniques d'intégration aux bâtiments.

**( PRINCIPALES ACTIONS :**

- Encourager les démarches territoriales permettant une planification des actions,
- Accompagner les démarches de concertation locale destinées à faciliter l'acceptation des activités de production décentralisée d'énergie,
- Aider à la réalisation d'opérations de démonstration et exemplaires,
- Soutien aux équipements producteurs d'électricité en sites isolés,
- Favoriser l'utilisation d'outils d'aides à la décision et d'évaluation afin d'aider à la mise en œuvre de projets de qualité.

## Développement du bois-énergie



**( LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :**

**Promouvoir le bois-énergie dans le cadre d'une approche globale de la filière bois**

- > Valoriser le bois-énergie notamment dans les secteurs de l'habitat collectif et du tertiaire,
- > Agir sur l'offre et la demande de bois-énergie sans déstabiliser les autres filières de valorisation du bois,
- > Mais aussi amplifier les démarches de management environnemental dans les PME productrices de combustibles et de bois-matériaux en bois pour la construction.

**( PRINCIPALES ACTIONS :**

- Soutien des démarches territoriales autour des filières bois,
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages dans le cadre de l'aide à la décision,
- Accompagnement des réalisations collectives tertiaires et industrielles (hors industries du bois) : soutien aux réseaux de chaleurs et chaudières automatiques au bois,
- Soutien aux plates-formes publiques afin de garantir l'approvisionnement en bois,
- Favoriser le partage de connaissances et l'acquisition de savoirs,
- Encourager les démarches qualité (formation des installateurs, suivi des installations...).

## Usage non alimentaire de la biomasse

**( LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :**

**Favoriser l'utilisation des bioproduits et des biocarburants (dont le biogaz)**

- > **Bioproduits** : promouvoir la production et l'utilisation des bioproduits (amidon de maïs, matériaux d'isolation d'origine animale et végétale, bio lubrifiants...),
- > **Biocarburants** : encourager la participation des acteurs régionaux aux programmes de recherche sur les biocarburants de nouvelle génération (valorisation de déchets, nouvelle technologie de production, biogaz carburant...),
- > **Biogaz** : accompagner des projets pilotes (unités de méthanisation, par exemple).

**( PRINCIPALES ACTIONS :**

- Encourager le développement de nouveaux bioproduits,
- Soutenir la démarche qualité pour les produits utilisés, notamment sur la filière courte de production d'huile végétale pure,
- Accompagner la caractérisation et la diffusion de biomatériaux locaux.



Parc éolien d'Avignonnet-Lauragais (31)

**BÉNÉFICIAIRES**



**REPÈRES**

**La forêt de Midi-Pyrénées** couvre 1/4 du territoire régional (1,2 millions d'hectares). Mais elle est sous-exploitée : 42% de sa production n'est pas mobilisée. En Midi-Pyrénées, **2 ménages sur 5 utilisent le bois** comme moyen de chauffage principal ou en appoint, consommant plus de 3 millions de stères de bois par an grâce à des équipements dont l'efficacité énergétique est toutefois souvent faible. **Mise en service de 61 chaufferies-bois dont 11 alimentant un réseau de chaleur entre 2000 et 2006.**



Chaufferie-bois de Nuzéjols (46)

**BÉNÉFICIAIRES**



**REPÈRES**

**Vous avez dit biomasse ?**

La biomasse provient de l'agriculture, de la sylviculture et de leurs industries de transformation. Elle comprend le bois et ses dérivés, les produits agricoles et forestiers mais aussi certains déchets d'élevage, de l'industrie et des collectivités. Sa valorisation est une nécessité environnementale et une opportunité économique ; elle réduit les émissions de gaz à effet de serre, ouvre des débouchés supplémentaires pour l'agriculture et la sylviculture et crée de nouveaux emplois.

**La valorisation de la biomasse recouvre trois grands secteurs** : les biocarburants, les biocombustibles (chaleur et électricité) et les bioproduits et biomatériaux (dérivés du bois, bioplastiques, solvants, lubrifiants, fibres végétales...).

**La région Midi-Pyrénées est l'une des premières régions françaises pour la production de tournesol oléique** (utilisé en chimie verte).

## Gestion des déchets



# Déchets des activités économiques

### BÉNÉFICIAIRES



### REPÈRES :

L'ORDIMIP, l'Observatoire régional des déchets industriels en Midi-Pyrénées a pour mission :

- d'étudier et connaître la nature, la quantité, le flux et les filières de traitement et d'élimination des déchets des activités économiques,
- améliorer la gestion de ces déchets en Midi-Pyrénées,
- de prévoir et suivre l'évolution de leur production,
- d'étudier, proposer et faciliter la mise en oeuvre de solutions actuelles et futures pour leur prévention et leur gestion.

14 opérations groupées destinées à améliorer la gestion de DIB (déchets industriels banals) et de DTQD (déchets toxiques en quantité dispersée) ont vu le jour entre 2000 et 2006, avec l'aide du PRELUDE.

13 opérations exemplaires et 17 investissements performants ont bénéficié du soutien du PRELUDE, de 2000 à 2006.

### LES OBJECTIFS DU PRELUDE 2 :

**Maitriser l'impact des déchets sur l'environnement et le changement climatique, prévenir les risques sanitaires**

- > Soutenir les actions de l'ORDIMIP afin de mieux connaître, d'une part, les flux et les coûts des déchets des activités économiques et de favoriser, d'autre part, l'acceptation de la gestion de ces déchets par l'ensemble des acteurs économiques,
- > Mettre en place un plan d'actions sur la prévention de la production de déchets,
- > Inciter les entreprises à réduire leurs déchets à la source, à mettre en place des opérations de valorisation sur site et à développer des technologies sobres et propres,
- > Développer les opérations collectives de gestion locale des déchets des activités économiques,
- > Mettre en place de nouvelles filières (déchets fermentescibles, par exemple) accompagnées des technologies spécifiques associées (méthanisation, filières agricoles et industrielles de qualité).

### PRINCIPALES ACTIONS :

- Soutien aux études portant sur l'amélioration de la gestion des déchets,
- Promotion des technologies sobres et propres permettant de réduire la production de déchets,
- Accompagnement des filières de valorisation,
- Soutien à l'éco-conception de produits.



Transformation par thermolyse de déchets de bois créosotés en charbon de bois dans l'entreprise Sidénergie (46)

# Les différentes étapes de votre demande d'aide financière

**Vous avez un projet et vous souhaitez formaliser une demande d'aide financière dans le cadre du PRELUDE 2**

### ÉTAPE 1 :

- > Téléchargez le dossier de demande d'aide qui correspond à votre projet et à votre statut juridique, disponible sur les sites Internet de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées :

[www.ademe.fr/midi-pyrenees](http://www.ademe.fr/midi-pyrenees) (rubrique Activités - Nos missions)

[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr) (Rubrique Développement Durable – PRELUDE II)

Adressez votre dossier de demande d'aide à l'ADEME et à la Région Midi-Pyrénées.

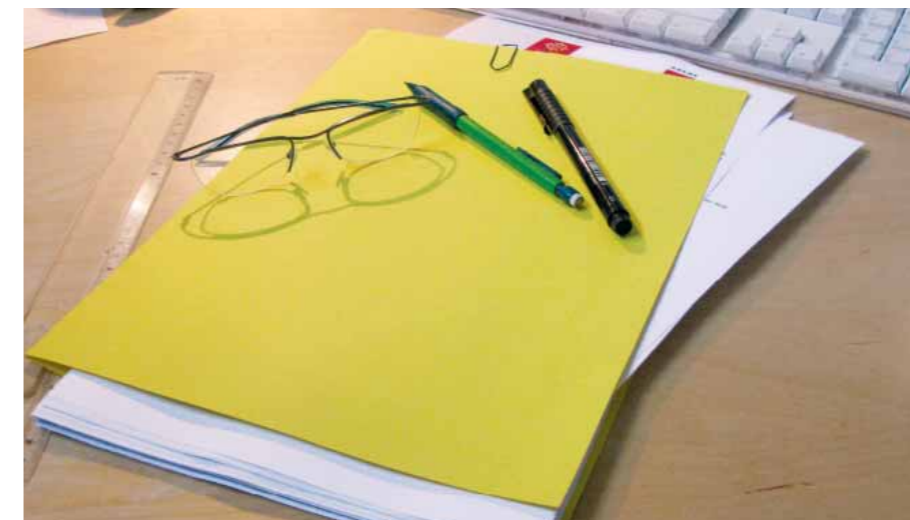
### ÉTAPE 2 :

Votre demande d'aide sera instruite conjointement par l'ADEME et les services de la Région Midi-Pyrénées.

### ÉTAPE 3 :

- > La notification d'aide ou de refus vous sera adressée par écrit suite aux décisions prises par les instances décisionnelles respectives de l'ADEME et de la Région.  
**La règle de l'unanimité des deux partenaires financiers est applicable.**

- > Le montant de la subvention attribuée par le PRELUDE 2 est calculé en fonction de l'aide apportée parallèlement par les fonds européens FEDER.



### RESSOURCES INTERNET

> Pour mieux connaître les signataires du PRELUDE 2,

leurs domaines de compétences et leurs modes d'intervention en Midi-Pyrénées, télécharger des fiches de retours d'expériences, des guides techniques, des cahiers des charges et les demandes de subvention :

[www.ademe.fr/midi-pyrenees](http://www.ademe.fr/midi-pyrenees)

[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)



### AUTRES ORGANISMES :

> Les Observatoires de Midi-Pyrénées :

[www.oremip.fr](http://www.oremip.fr) (Observatoire de l'énergie)

[www.ordimip.com](http://www.ordimip.com) (Observatoire des déchets industriels)

[www.oramip.org](http://www.oramip.org) (Observatoire de l'air)

> La Préfecture de région :

[www.haute-garonne.pref.gouv.fr](http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr)

> L'ARPE :

[www.arpe-mip.com](http://www.arpe-mip.com)

L'ARPE, opérateur technique de la Région Midi-Pyrénées, peut accompagner les projets des collectivités, entreprises et associations sur les thèmes prioritaires du PRELUDE 2.

**PREFECTURE DE LA REGION  
MIDI-PYRENEES**

1 place Saint-Etienne  
31 038 TOULOUSE cedex 9  
Tél. : 05 34 45 34 45

Internet : [www.haute-garonne.pref.gouv.fr](http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr)

**ADEME**

Délégation régionale Midi-Pyrénées  
Technoparc 3 Bâtiment 9 – Voie Occitane – BP 672  
31 319 LABEGE cedex  
Tél. : 05 62 24 35 36

Internet : [www.ademe.fr/midi-pyrenees](http://www.ademe.fr/midi-pyrenees)

**REGION MIDI-PYRENEES**

Direction Environnement Développement Durable  
22 Boulevard du Maréchal Juin  
31 406 TOULOUSE cedex 9  
Tél. : 05 61 33 50 50

Internet : [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

